

AUBAY

Société anonyme

13, rue Louis Pasteur

92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur
les informations communiquées dans le cadre
de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

| | |
|---|---|
| BCRH & Associés | Constantin Associés |
| 35, rue de Rome | 6, place de la Pyramide |
| 75008 Paris | 92908 Paris-La Défense Cedex |
| SARL au capital de 1 300 000 € | S.A. au capital de 831 300 € |
| 490 094 574 RCS Paris B | 642 010 045 RCS Nanterre |
| Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris | Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre |

AUBAY

Société anonyme

13, rue Louis Pasteur

92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur
les informations communiquées dans le cadre
de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société AUBAY,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 689 468 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Paris-La Défense, le 24 avril 2023

Les commissaires aux comptes

BCRH & Associés Constantin Associés

 Paul Gauuteur Antoine Labarre

Paul GAUTEUR Antoine LABARRE



ATTESTATION

Montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées.
(Article L.225-115 du Code de commerce).

Je soussigné, Philippe Rabasse, Directeur Général de Aubay SA, atteste que le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, s'est élevé pour l'exercice 2022 à la somme de 2 689 468,38 €.

Fait à Boulogne Billancourt,
Le 22 mars 2023

aubay

13, rue Louis Pasteur - 92513 Boulogne Billancourt cedex
Tél. +33 (0)1 46 10 67 67 - Fax +33 (0)1 46 10 67 68
www.aubay.com

S.A. au capital de 6 517 648,00 €
RCS Nanterre B 391 504 693 - APE 6202A
TVA intracommunautaire FR 67 391 504 693